

Conditionnalité

Engagement que doit prendre un pays d'appliquer certaines politiques comme condition d'une aide financière. Une proportion considérable des prêts concessionnels des institutions est fondée sur des politiques, c'est-à-dire qu'elle est sujette à la conditionnalité.

Conversion de dette

Technique d'allègement de la dette en vertu de laquelle une dette dont on ne peut assurer pleinement le service est convertie en une nouvelle dette, dont la valeur est moindre mais qui présente apparemment une plus grande sécurité.

Crédits à l'exportation

Financement concessionnel accordé par des prêteurs officiels, en général des agences gouvernementales, pour promouvoir les ventes de certains produits d'exportation.

Défaut de paiement

Bien qu'il n'existe pas de procédure internationale de «faillite» pour les pays, ceux-ci peuvent être déclarés en défaut s'ils ne remboursent pas leurs emprunts, ce qui les rend inadmissibles à de nouveaux crédits et les expose à des mesures juridiques. Cette situation est différente de celle d'un pays qui refuse expressément de rembourser ses dettes. Un pays qui n'a pas la possibilité de rembourser ses dettes est dit «insolvable».

Dettes extérieures

Sommes dues par un pays à des étrangers, en général les dettes à long terme du secteur public et les dettes garanties par le gouvernement. Le calcul de la «dette extérieure» des pays en développement reste une entreprise extrêmement compliquée.

Dettes «gouvernementales»

Sommes dues ou emprunts garantis par les gouvernements, leurs agences officielles et les institutions financières internationales; elles se distinguent des sommes dues aux banques commerciales ou à d'autres créanciers du secteur privé.